

COMMUNE DE FAUCIGNY



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2025**

Le trente-et-un juillet deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck BOUZEREAU, Maire

PRÉSENTS : Franck BOUZEREAU, Janine COSTA, Christine COURTY, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Anthony PELLET, Julien JOLIVET, Sonia FRAISSINOUS

ABSENTS : Sandra OBERSON, Jean-François BIT
Alain PERNOLLET donne procuration à Fabrice GRISLAIN
Patrick CARON donne procuration à Franck BOUZEREAU

Mme Christine COURTY est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux :	Vote :
En exercice :14	Pour : 11
Présents :9	Contre : -
Votants :11	Abstention :

ORDRE DU JOUR

- 1- *Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025*
- 2- *Portage Foncier par l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74)*
- 3- *Demande de subvention CDAS concernant le projet d'aménagement d'une voie permettant de sécuriser une intersection (RD12 en direction de Peillonex et la RD20 en direction de Saint Jean de Tholome)*

INFORMATIONS :

Décision n°2025/18 : Acquisition et installation de licences EDR
Décision n°2025/19 : Création de trottoir chez les Favre

QUESTIONS DIVERSES

2025.07.01

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Considérant le Conseil Municipal réuni en date du 19 juin 2025 ;

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

2025.07.02

Portage Foncier par l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74)

La Collectivité a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir des biens, situés sur la Commune de **Faucigny (74)**.

Il s'agit des biens ci-après désignés :

Section – N° parcelle	Adresse	Surface (m ²)
A1717	Le Village	6 039
A0721	Le Village	69
A1716	Le Village	4 257
A0762	Le Village	980
A0768	Le Village	882
A0791	Le Village	1 610
A0794	Le Village	220
A0802	Le Village	93
A0803	Le Village	460
A0806	La fin de Brontaine	1 390
A0813	La fin de Brontaine	100
A0070	Entre deux nants	4 220
A0829	La fin de Brontaine	5 075
A0855	Les Moines	2 228
A0900	Le Château	247
A0924	Le Château	400
A1106	La fin de Brontaine	3 951
A1107	La fin de Brontaine	2 988
A0713	Le Village	3 139
A0792	Le Village	1 260
B0060	Sous le Château	1 383
B0103	Sous le Château	660
B0108	Sous le Château	1 813
B0109	Sous le Château	1 845
A0716	Le village	3 980
A0069	Entre deux Nants 74130 Faucigny	840

Description des bâtiments :

- Ancienne ferme mitoyenne de 295 m² environ (sur les parcelles A 1716 et A 1717) partiellement reconstruite à la suite d'un incendie en novembre 2020 contenant 2 appartements séparés par de vastes garages, l'étage sous toiture est vide mais pourrait être aménagé (bâtiment non habitable en l'état car uniquement hors d'eau/hors d'air) ;
- Remise d'environ 10m² en ossature bois vétuste et encombrée (parcelle A 1716) ;
- Mobil-home d'environ 26m² en état moyen et encombrée (parcelle A 1716) ;
- Grenier savoyard de 70m² environ en ossature bois vétuste et encombrée (parcelle A 1717) ;

- Remise vétuste d'environ 37m² avec soubassement pierre fissuré et étagé (parcelle A 721) avec four à pain ;
A noter que la parcelle A 1717 est partiellement encombrée par toutes sortes de matériaux : palettes, bois, tôles, machines agricoles, meules de foin etc.
Les parcelles A 716, A 1716, A 713, A 70, A 829, A 1106, A 1107 sont exploitées par bail verbal au profit d'un GAEC

La collectivité sollicite l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir un ensemble de biens dans le cadre d'une succession familiale, stratégique, puisque celui-ci comporte de nombreuses parcelles constructibles situées au chef-lieu de la commune ainsi que d'autres agricoles ou boisées situées près du château.

Cette acquisition conséquente en termes de surface permettra de faire une réserve foncière et de maîtriser des terrains essentiels pour l'avenir et le développement de la commune de FAUCIGNY. Il pourrait être envisagé une opération d'aménagement en plusieurs phases (5 logements, équipement, services...)

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2024 / 2028), Thématique « **LOGEMENTS POUR TOUS - Logements locatifs aidés : minimum 30% ou Logements abordables / BRS opération comprenant au maximum 50 % de logements libres** » « **QUALITE DU CADRE DE VIE : services de proximité et d'équipements publics** » « **PROTECTION DES RESSOURCES : ressources durables et protection de l'agriculture portage sur 15 ans, remboursement Annuités.**

Dans sa séance du 04 juillet 2025, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à ce portage réalisé, sur la base d'un avis d'une expertise foncière et pour la somme totale de **1 173 000,00 euros.**

- *Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;*
- *Vu les Statuts de l'EPF 74 ;*
- *Vu le PPI (2024 / 2028) ;*
- *Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;*
- *Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Collectivité et l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie.*

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération

2025-07-03

Demande de Subvention CDAS 2025

DECIDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article Article L1611-4 ;

Considérant que la commune peut prétendre à une subvention avec le Département, à travers le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), qui finance des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités, pour le projet d'aménagement d'une voie permettant de sécuriser une intersection (RD 12 en direction de Peillonex et la RD20 en direction de Saint Jean de Tholome)

Article 1 : De solliciter une subvention pour l'opération susvisée auprès du Conseil départemental dans le cadre du CDAS et de signer tous les documents afférents à cette demande.

Article 2 : La présente décision, dès qu'elle aura revêtu le caractère exécutoire, sera notifiée à :

-Conseil départemental

Article 3 : La présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil municipal lors de sa prochaine séance

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention CDAS concernant le projet d'aménagement d'une voie permettant de sécuriser une intersection (RD 12 en direction de Peillonex et la RD20 en direction de Saint Jean de Tholome.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération

INFORMATIONS :

Décision n°2025/18 : Acquisition et installation de licences EDR

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité du serveur et des postes et la protection des données informatiques ;

CONSIDERANT l'offre de de l'entreprise MB2i ;

M. Franck BOUZEREAU, Maire de la commune de Faucigny :

DECIDE

Article 1

De retenir l'offre de l'entreprise MB2i pour un montant total de 1 941.00 € HT, soit 2 329.20 € TTC comprenant :

Licences annuelles :

- 8 Licences EDR pour un montant annuel de 576.00 € HT,

Services :

- Mise en service pour un montant de 1 365.00 € HT

Décision n°2025/19 : Création de trottoir chez les Favre

CONSIDERANT le projet de création d'un trottoir pour finaliser le cheminement piéton reliant le hameau de chez les Favre au centre village ;

CONSIDERANT l'offre de l'entreprise COLAS ;

M. Franck BOUZEREAU, Maire de la commune de Faucigny :

DECIDE

Article 1

De retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant total de 26 232.00 € HT, soit 31 478.40 €.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20H31.

La secrétaire de séance,
Christine COURTY



Le Maire,
Franck BOUZEREAU


